



La Lettre de la Coccinelle

N°80 - Avril à Juillet 2022

Bulletin de Sarthe Nature Environnement
*Fédération Sarthoise des Associations de Protection de la Nature et de
l'Environnement*

Bonjour à tous,

Le printemps vient pointer le bout de son nez. Avec lui, plusieurs nouvelles adhésions, aussi bien de particuliers que d'associations voulant se joindre à nos côtés. Parmi ces nouvelles associations membres, nous comptons les Espaces Naturels Ruadinois, le Comité de Quartier du Grand Vauguyon, le Comité Citoyen de Pruillé l'Eguillé, l'association AIME de Sablé et Qui Nettoie Si Ce N'est Toi. Des opportunités supplémentaires de réaliser de belles choses.

Depuis le mois dernier, les animations ont repris de plus belle. L'agenda est complet jusqu'au mois de juin. Les actions du programme associatif sont importantes, mais il est tout aussi important de ne pas négliger les animations dans les écoles et sur les stands, qui demandent beaucoup de travail et qui permettent de toucher un autre type de public.

L'avenir de l'Espace Info Energie nous a beaucoup mobilisé en ce début d'année car nos conventionnements arrivaient à échéance. Il a fallu s'organiser pour répondre à des appels d'offres. Nous ne les avons pas remportés mais la charge de travail devrait pouvoir être maintenue pour l'équipe existante que nous ne pourrions pas développer comme escompté. La balle est dans le camp des PTRE ; souhaitons que la qualité du service soit maintenue.

Le concours photo est lancé depuis maintenant un mois, sur le thème de « La nature nourricière ». N'hésitez pas en parler autour de vous, de beaux lots seront à gagner.

Jean-Christophe GAVALLET, Président SNE

Sommaire

[Programme associatif](#) -
- Page 1

[Le mot de l'EIE](#) - Page 3

[Actualités](#) - Page 4

[Brèves](#) - Page 8

[L'agenda](#) - Page 8

Programme associatif

Bilan de l'action du 21 janvier

Action portée avec GSPP



Le programme associatif de l'année 2022 a commencé avec une action initialement prévue pour janvier 2021. En adéquation avec le thème de « L'Arbre », le film « Le Temps des Arbres » trouve aussi sa place dans le thème « Services rendus par la nature ». Ce film, réalisé par l'association « Des Enfants et Des Arbres » fait la liste des services que nous rend l'arbre : construction de maison, chauffage, classe du dehors, agroforesterie, etc.

La diffusion du film a permis l'ouverture de la 8^{ème} édition du Festival Nature Environnement, organisé par Grain de Sable et Pomme de Pin. Toutes les entrées ont été reversées à l'association « Des Enfants et des Arbres » afin de financer les plantations réalisées en coopération avec les agriculteurs. L'évènement a attiré 67 personnes.

À l'issue de la diffusion, les intervenants pour le débat ont pris place devant le public. Parmi eux, un particulier nous a expliqué les démarches qu'il a réalisées pour faire construire sa maison en bois. Mais aussi Aurélien CAHOREAU, employé à la chambre d'agriculture et s'occupant du pôle agroforesterie, très sollicité par le public pour répondre à leurs nombreuses questions. Nous avons aussi écouté Rémi LEPINAY photographe et passionné du domaine forestier, et enfin Hélène BUREL-POIGNANT pour nous parler de l'école du dehors.

Clémentine PAVILLON, SNE

Concours photo 2022 « La nature nourricière »

Pour la 9^{ème} année consécutive, le fil rouge de notre programme associatif est notre populaire concours photo, sur le thème de « **La nature nourricière** ». Les participants ont du 1^{er} mars au 31 août 2022 pour envoyer leurs photos. Chaque participant peut envoyer jusqu'à 2 photos, en adéquation avec le thème.

Des lots seront à gagner !

grain de sable et pomme de pin

Ciné-débat
"Le temps des arbres"

Le 21 Janvier 2022
À 20h30

Programme associatif 2022
Sarthe Nature Environnement
et ses associations membres

Programme associatif 2022
Sarthe Nature Environnement
et ses associations membres

LE TEMPS DES ARBRES

réalisé par
Marie-France Barrier

GALAXIE france-5 L'ARLEVA

Rejoignez nous sur desenfantsdesarbres.org pour que pousse l'espoir !

Évènement payant dans le cadre de la 8^{ème} édition du Festival Nature Environnement de Grain de Sable et Pomme de Pin
L'ensemble des entrées sera reversé à l'association "Des Enfants et des Arbres"

Le Val'Rhone
Moncé-en-Belin

Sarthe
Le Département

Programme associatif 2022
Sarthe Nature Environnement
et ses associations membres

SARthe NATURE ENVIRONNEMENT

CONCOURS PHOTO

"La nature nourricière"

Du 1^{er} Mars au 31 Août

Conditions de participation :

- Une seule participation par personne, 2 photos maximum par participant
- Photo(s) numérique(s) (Format JPEG, 3 mégapixels minimum)
- Préciser vos coordonnées, le(s) titre(s), date et lieu de prise de vue pour chaque photo
- Renommer chaque photo "nom_prenom_numero de la photo"

Envoyer vos photos à service-civique-sne@orange.fr

Sarthe
Le Département

Clémentine PAVILLON, SNE

Bilan de l'action du 2 avril Sortie ethnobotanique avec Claire HEZARD

Action portée avec GSPP



Pour notre deuxième action du programme associatif sur le thème des « Services rendus par la nature », nous avons décidé d'organiser une sortie ethnobotanique. En collaboration avec Grain de Sable et Pomme de Pin, et avec l'intervention de Claire Hézard, nous avons donné rendez-vous sur la commune de Château l'Hermitage, le samedi 2 avril pour proposer cette sortie. Le nombre de participants était de 20 personnes.



La séance s'est découpée en deux parties. Une première partie où les participants devaient former des petits groupes afin de partir à la recherche des végétaux recensés dans leurs carnets d'aventurier, et une seconde partie où tout le monde était réuni afin de discuter des végétaux trouvés, qu'ils soient recensés ou non dans le carnet. Durant cette deuxième partie, Claire nous a révélé l'identité de chaque végétal trouvé, il était alors possible de lui demander leur utilité médicinale. Les participants ont pu échanger entre eux et partager leur connaissance sur les végétaux rencontrés. Cette rencontre s'est terminée sur une dégustation d'infusion d'origan et de plantain réalisées par Claire, et d'un gâteau à la carotte et à la pâquerette cuisiné par Chantal BLOSSIER, la présidente de GSPP.

Clémentine PAVILLON, SNE

Action de juin : Conférence sur la valorisation des services rendus par la nature

Action portée avec Forest Carbon et FNE PdL



Avec la participation de FNE Pays de la Loire et de Forest Carbon, nous organisons une conférence sur la valorisation des services rendus par la nature le jeudi 23 juin à 18h, à la salle Pierre Perret au Mans. Par cette conférence, nous souhaitons mettre en avant des exemples de valorisations, ainsi que la codification des différents marchés concernant « la vente » de services rendus par la nature. Ce sera aussi l'occasion d'échanger autour de la « valeur de la nature », le coût de sa restauration, le coût de sa destruction, etc.

Clémentine PAVILLON, SNE

Retrouver toutes les prochaines actions de Sarthe Nature Environnement ici :



Le mot de la Mission Energie

Le chauffage représente près de 2/3 des consommations d'énergie d'un logement. Dans le contexte actuel d'augmentation du prix des énergies, l'isolation est la priorité afin de réduire les pertes de chaleur et ainsi réduire le montant des factures. Les murs peuvent représenter 25% des déperditions thermiques d'un logement, il est donc important de réfléchir à ce poste de travaux dans le cadre d'un projet de rénovation. Cette isolation des murs peut se faire par l'intérieur ou par l'extérieur.

Lorsque cela est possible, l'isolation par l'extérieur est à envisager en priorité. Ainsi, vous isolez et réalisez le ravalement de votre façade en un seul chantier. Cette technique possède plusieurs avantages :

- Elle permet de supprimer une grande partie des ponts thermiques grâce à la pose d'une enveloppe d'isolant continue, notamment au niveau des planchers intermédiaires.
- L'inertie des murs est conservée, permettant un confort thermique en hiver et en été.
- Elle ne nécessite pas de réaliser des travaux à l'intérieur du logement et permet de ne pas réduire la surface habitable existante. Cela évite également le dépôt de poussières à l'intérieur du logement.
- Le risque de condensation dans la paroi est réduit car la vapeur d'eau est conservée dans le volume chauffé, protégée des variations climatiques.

Néanmoins, plusieurs inconvénients peuvent être soulevés :

- L'isolation thermique par l'extérieur des murs est plus coûteuse (environ 150 à 200€/m²) qu'une isolation par l'intérieur (environ 80 à 100€/m²).
- L'aspect esthétique extérieur de la maison peut être plus ou moins modifié en fonction de la technique utilisée. Lorsque les bâtiments ont un intérêt patrimonial à conserver, cette technique ne peut donc pas être mise en œuvre.
- Pour des logements situés en limite de propriété, cela peut poser des problèmes (donnant sur la voie publique par exemple).
- L'isolation par l'extérieur nécessite parfois de réaliser des travaux additionnels, augmentant le coût des travaux (rallongement de toiture, déplacement de gouttières...)



Deux grandes techniques d'isolation par l'extérieur sont possibles :

- L'isolation sous bardage ventilé : les panneaux isolants sont installés sur des montants fixés aux murs. L'ensemble est protégé par un pare-pluie. Des tasseaux horizontaux permettent de poser un bardage extérieur en prévoyant l'espace pour une lame d'air ventilée entre l'isolant et le bardage.
- L'isolation avec finition enduit : des panneaux rigides sont collés et chevillés au mur. Un enduit est ensuite réalisé après pose d'une trame pour armer l'enduit.

La qualité d'une isolation par l'extérieur dépend aussi des liaisons d'isolant au niveau des jonctions entre parois. Quelques points de vigilances sont à connaître :

- Le soubassement des murs doit être isolé avec un matériau imputrescible, ne craignant pas l'humidité (polyuréthane, polystyrène, liège...).
- Dans le cas d'une maison sur vide-sanitaire ou sur sous-sol, il faut prévoir une descente de l'isolant sous le niveau de la dalle afin de réduire le pont thermique.
- Afin de limiter les ponts thermiques au niveau des menuiseries, il est idéal de poser celles-ci en applique extérieure dans le cadre de leur remplacement. S'il n'est pas prévu de remplacer les menuiseries, il faudra prévoir un retour d'isolant. Les appuis de fenêtres doivent être pré-isolés ou constitués d'un matériau isolant.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](https://www.info-energie-paysdelaloire.fr/vos-travaux/isolation/isolation-des-murs/) : <https://www.info-energie-paysdelaloire.fr/vos-travaux/isolation/isolation-des-murs/>

Cindy PENLOU-REBOUILLEAU, SNE

Actualités

Actions concrètes en faveur de la nature et de l'environnement

Ayant reçu un don exceptionnel du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, don récompensant l'ensemble de nos engagements. Nous avons décidé d'en faire profiter les communes du Nord Sarthe où nous avons des adhérents et des relais : initiées à la fin de l'an passé, ces actions sont toujours en cours et se déclinent sous trois formes :

1) Don de livres pour les écoles et collèges du Nord Sarthe :

Il s'agit de Copain de la nature (chez Milan) et de La Nature en bord de chemin (chez Delachaux & Niestlé) : une dizaine d'écoles et les deux collèges ont déjà reçu leurs exemplaires, un article est paru dans la presse (à l'occasion du don au collège d'Ancinnes) et cela se poursuivra jusqu'en mai.

2) Plantation d'un arbre avec les communes intéressées :

Au départ, nous avons pensé procéder avec les enfants des écoles ; cela pourra parfois se faire, mais c'est compliqué vu les circonstances sanitaires. Nous avons donc choisi d'accompagner les communes qui ont un projet : nous avons en ce sens adressé une lettre circulaire à toutes les communes du secteur en leur proposant de les aider par une subvention pour un arbre (achat + plantation) à la seule condition que l'arbre choisi soit d'une essence locale.



3) Installation de panneaux pour signaler le beau chêne de Béthon :

L'arbre est particulièrement imposant. Après nous être assurés de l'espèce exacte auprès de Remy Jardin du PNR NM (il s'agit bien d'un chêne pédonculé, *Quercus robur*), nous avons fait fabriquer les panneaux qui ont été présentés à la municipalité... Ils devraient être installés dans les semaines qui viennent.

En fonction des dépenses finalement engagées, il n'est pas dit que nous ne donnerons pas un prolongement à ces actions : à suivre donc...

Environnement Nord Sarthe

Un hérisson qui piquait...

... qui piquait les imprudents comme moi qui sortis pieds nus dans le jardin par une belle nuit, jusqu'à heurter une boule de piquants toute surprise, (moins que moi !) J'avais fait connaissance avec une maman hérisson accompagnée de trois petites boules composant sa jeune progéniture.

Il est des rencontres qui passé le choc du premier contact vous rassurent. Oui nos campagnes, du moins mon jardin, était fréquenté par des charmants visiteurs nocturnes. Nocturnes et généralement silencieux lorsqu'ils chassent leur ration quotidienne de coléoptères, de sauterelles et autres insectes même protégés d'une carapace, de vers de terre, de limaces, d'escargots, de cloportes, d'araignées. À l'occasion ils ne dédaignent pas ce qu'ils trouvent au sol comme petites baies, petits fruits mûrs, champignons, œufs cassés et oisillons tombés des nids.



Auxiliaires au jardin et chargés de la régulation de diverses populations dans la nature, discrets mais actifs, il est malgré tout assez rare de les voir dans la nature. Et c'est hélas au long des routes, victimes d'une collision routière, que l'on peut les apercevoir tout aplatis. Car le hérisson se balade, son territoire n'est jamais assez grand qui ne l'oblige à franchir les rubans de bitumes.

Qu'au moins ces tristes observations servent la science... Une plateforme est dédiée à l'inventaire de nos trouvailles, mortes ou vives, en ville comme en campagne. Sous l'égide de France Nature Environnement chacun de nous peut contribuer à mieux faire connaître le nombre et la répartition géographique des individus d'une espèce menacée. Nous savons tous les limites de l'exercice, mais connaître est bel et bien le préalable de la protection. Tout un symbole.

<https://www.fne2590.org/fr/actions/veille-environnementale/operation-recensement-du-herisson>

Richard FLAMANT, SNE

Que d'eau, que d'eau !

À la vue de l'inondation catastrophique de Toulouse, le 26 juin 1875, MAC-MAHON (1808-1893) dressa ce constat auquel le préfet répondit « Et encore, Monsieur le Président, vous n'en voyez que le dessus... ! »

Non que les inondations manquent aux sarthois, mais cet hiver et ce printemps se signalent déjà comme chiches en pluies.

Surveillées de près par les hydrogéologues départementaux, les nappes phréatiques ne semblent pas avoir pu regagner des niveaux rassurants. Les sols cultivés ou non, sont, comme disent les agronomes et les paysans, ressués. Pas encore asséchés mais appelant des arrosages au potager voire des irrigations pour les semis à venir des cultures d'été.

De réunions en réunions, les comités sécheresse ont peaufiné bassin par bassin, les périmètres d'alerte qui serviront à restreindre progressivement les usages et les volumes des eaux disponibles. Les bénévoles de SNE participent à la demande du Préfet à de nombreuses séances d'information et de fins calages. On y apprend les grands principes, pleins de bon sens, et les dérogations que des enjeux méconnus rendent indispensables.

Ainsi les cultures de graines et semences conservent le droit d'être irriguées; il en va des semis de l'an prochain et de la survie d'exploitations agricoles spécialisées. Nos golfs sarthois ont obtenu l'autorisation de rester verts au cœur de l'été. Enjeux touristiques évidemment et financiers car un green qui meurt de sécheresse oblige à de coûteuses réfections suivies d'un long temps d'attente. Là encore des emplois en jeu.

Si les crises sont gérées au mieux, et peut-être de mieux en mieux, il reste que chaque été le Préfet, ses administrations et les comités sont contraints de définir, semaine après semaine, les règles applicables selon l'état de la ressource. Pour tout un chacun c'est le niveau d'eau dans les rivières et ruisseaux et le flétrissement des plantes du jardin qui semblent être les meilleurs indicateurs. Pourtant il suffit d'un bon orage pour rendre incompréhensible l'arrêté préfectoral en vigueur.



Car c'est bien d'une ressource fluctuante (c'est le cas de le dire) dont nous devons apprendre la meilleure gestion. Nous avons donc besoin de modèles prédictifs, alimentés à partir de capteurs déployés sur le terrain, maîtrisés par de savants logiciels et mis régulièrement au point par des spécialistes. Moyens matériels et moyens humains, qui, il va sans dire, ont un cout mais sans commune mesure avec les pertes catastrophiques d'une sécheresse annoncée.

Pour autant il faut encore songer à augmenter les réserves, à partir de ces pluies hivernales si vite drainées. Bassines ou pas, en tout cas pas n'importe où et surtout pas dans les précieuses zones humides, qui sont naturellement des « éponges » vouées à réguler les débits et à héberger une faune et une flore spécifiques.

Voilà plus d'un demi-siècle qu'un précurseur comme l'ingénieur Dominique Soltner, appelle à reconstituer mares, talus et bocages qui freinent des écoulements toujours plus brutaux dans les campagnes nues. Non seulement on conserve l'eau, mais aussi les terres fines riches en minéraux fertiles et en humus. D'ailleurs par leurs structures moléculaires, les humus sont de remarquables capteurs d'humidité, de vraies éponges là aussi. Autant de raisons de semer des couverts végétaux, de composter et de pailler abondamment ; essayez et persévérez !

Richard FLAMANT, SNE

Tarif de l'électricité, jeu trouble du gouvernement français, à la veille des élections

Depuis quelques décennies, les néo-libéraux poussent à privatiser les prérogatives publiques, mettant en avant que l'économie de marché peut baisser les coûts pour les citoyens. C'est ainsi que, concernant l'électricité, le 7 décembre 2010, a été votée en France la loi Nome (Nouvelle organisation du marché de l'électricité). Cette loi facilite la vente concurrentielle de l'électricité par de multiples opérateurs privés, en leur permettant d'accéder à bas prix (42€ le MWh) à une partie de l'électricité nucléaire produite par EDF (100TWh annuels depuis juillet 2011) via le dispositif Arenh (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique).

En janvier 2022, le gouvernement a imposé à EDF, en plus des 100TWh Arenh, de vendre 20TWh supplémentaires d'électricité d'origine nucléaire à un prix bradé (46,2€ le MWh) à ses concurrents français, pour leur permettre de rester « compétitifs ».

Le gouvernement justifie officiellement cette décision par sa volonté de permettre aux concurrents d'EDF de limiter à 4% la hausse du tarif de l'électricité pour leurs clients et ainsi « régler » une question de pouvoir d'achat, à trois mois de l'élection présidentielle, sans en mesurer toutes les conséquences.

La production électrique, en raison des nombreux arrêts imprévus de réacteurs, étant déjà cet hiver insuffisante pour répondre à la consommation, cette vente à pertes de 20TWh supplémentaire va contraindre EDF à acheter sur le marché concurrentiel européen encore plus de MWh à des tarifs souvent 3 à 4 fois plus élevés. Cette politique va contribuer à augmenter la dette d'EDF de 10 milliards d'euros et la faire franchir amplement les 50 milliards !

La réaction des marchés financiers est significative des risques d'endettement excessif d'EDF ; dès l'annonce de cette décision gouvernementale, l'action EDF a perdu plus de ±20% de sa valeur. L'Etat, actionnaire principal d'EDF (à 83,6%), pour sauver l'entreprise de la faillite va effectuer une recapitalisation de 2.1 milliards par nos impôts !

Cette décision en apparence irrationnelle cache peut-être un autre objectif gouvernemental, détruire ce qui reste de la dimension « service public » d'EDF, exception française en Europe, afin de répondre aux sollicitations de la Commission Européenne et aux attentes des marchés financiers.

Cette politique de vente d'électricité à perte à des concurrents d'EDF est d'autant plus inacceptable que,

depuis la loi Nome, la plupart de ces concurrents d'EDF ont fait des profits sans investir dans des moyens de production (ce qui n'est pas le cas de la coopérative « Enercoop » qui produit autant de MWh que la quantité d'électricité vendue).

La production et la distribution de l'énergie électrique, bien commun, devrait être gérée démocratiquement par un service public se préoccupant de la façon dont cette énergie est produite, sans fossile ni nucléaire et privilégiant l'efficacité, la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables. Ce service public devrait garantir la fourniture d'électricité à un tarif abordable, notamment aux populations confrontées à des difficultés de revenus, ce qui n'est pas le cas comme le montre l'augmentation du prix de l'électricité depuis 15 ans.

Dans cette optique de gestion démocratique du service public d'électricité, des collectifs de production citoyens, des coopératives comme Enercoop ont toute leur place et devraient être aidés.

Sortir du Nucléaire 72

Point sur les parcs éoliens en Sarthe

La région des Pays de Loire demande 1750 MW installés. La Sarthe a accusé un certain retard, mais la puissance du parc en fonctionnement a quand même doublé ces 3 dernières années (66 MW en fonctionnement) et 9 autres projets ont été acceptés (au moins 88 MW supplémentaires, sachant qu'il manque des données pour le parc de Crissé).

D'autres projets sont en cours d'étude (notamment dans le sud Sarthe, entre Sablé et Bessé/Braye), dont le super projet de La Flèche (8 éoliennes), un projet dont l'opérateur semble être dans la filière Économie Sociale et Solidaire. Un autre projet du côté de St Paul le Gauthier semble bien accepté.



En revanche, on peut regretter que le projet des 30 Arpent notamment à cause d'un bâclage concernant les zones humides (avec une éolienne de moins, le dossier passait). On remarque que les projets retoqués sont souvent du fait de l'Opérateur Engie Green (25 % au moins, des 8 projets retoqués).

Les projets en forêts (forêt de la Pierre et Parigné) n'ont évidemment pas été acceptés. On peut rappeler le précédent en Bretagne avec l'exemple qu'on a eu avec Benjamin lors d'une formation. Le projet de Chereau/Cormes semble aussi en très mauvaise voie (avis défavorable du commissaire enquêteur) mais le préfet a surenchéri en le validant. Le parc de Chenu qui était en phase de construction est aussi actuellement suspendu, du fait d'un vice de forme de la DREAL (apparemment).

Actuellement, il y a 5 (+1) nouveaux projets à l'étude (bien avant enquête publique) +3 autres de la part d'ENGIE green : espérons qu'ils fassent mieux que ce qu'ils nous ont présenté jusqu'à présent. C'est potentiellement 105 MW supplémentaires. Au total, à terme, il y aura environ 250 MW d'éoliennes maximum en Sarthe et on ne peut guère en espérer plus. Ce qui fait 1.2 % des objectifs nationaux environ.

La très grande majorité des contestations "publique" anti-éolien concerne surtout les aspects paysagers. Le calcul du rayon de visibilité maximal pour une éolienne de 150 m de haut de pale (sans obstacle visuel) donne une distance de 42 km, rien que ça. C'est-à-dire qu'une telle éolienne située à La Ferté-Bernard pourrait être visible (en bout de Pale) du Mans Est s'il n'y avait pas de relief ou d'obstacle visuel. À titre de comparaison, l'Everest (8 000 m), il serait visible jusqu'à 310 km (étonnamment).

Un exemple de contestation dans les dossiers d'éolien est celui d'un riverain comptant construire une maison à 600 m de l'emplacement d'une des éoliennes... Mon sentiment est que les éoliennes sont un bon frein à l'étalement urbain grâce à cette règle des 500 m (et donc à l'artificialisation des sols).

La France est un pays très fortement mité au niveau des habitations ! Le nombre de communes Françaises correspond à plus de 42 % du nombre de communes des 27 pays de l'UE. Les éoliennes pourraient empêcher l'étalement urbain... On a l'impression d'un duel entre l'étalement urbain et l'installation d'éoliennes.

Bruno AUBIN, SNE

Ces vieux arbres que l'on veut abattre

L'arbre à abattre est d'actualité chez les particuliers et les collectivités. L'arbre ancien, âgé, sénéscent, implique des craintes principalement liées à la sécurité des personnes et des biens.

Un diagnostic sanitaire et mécanique amène à conclure que l'arbre est dangereux. Toutefois un arbre paraissant sain peut également présenter des risques pour la sécurité en fonction de son environnement et de son enracinement.

Après un examen approfondi, des travaux peuvent être préconisés qui retarderont le moment d'un abattage devenu inévitable. Hélas aucune garantie ne peut être apportée qui soit définitive et certaine. Aucun professionnel et à plus forte raison aucun propriétaire ne saurait engager sa responsabilité. Le principe de précaution veut donc que le doute condamne l'arbre.



Ne pas oublier ce qui fait la valeur d'un arbre : son histoire, sa rareté, les légendes et histoires attachées, sa pertinence dans le paysage, son rôle en matière de biodiversité. Il importe de documenter ces points pour pondérer toute décision hâtive.

L'aspect financier de la gestion de l'arbre ancien ne doit pas non plus être négligé; la surveillance régulière, les expertises suivies, les mesures et travaux de sauvegarde ont des coûts répétitifs et non négligeables, souvent sans comparaison avec le coût d'un abattage et d'une replantation.

Un avis, une expertise n'auront d'intérêt que global.

S'agit-il de trouver un expert? Un agent de l'ONF, un expert forestier, le CRPF, un élagueur, un pépiniériste, sont souvent sollicités qui fourniront un avis excessivement prudent. D'autres compétences arboricoles existent dans les services du

département, de la chambre d'agriculture, du CAUE, du CPIE, de la LPO, de multiples associations, etc... qui sont elles aussi pertinentes.

Donc trois volets à prendre en compte; la sécurité, la valeur, les coûts.

Pour les cas exceptionnels, le service pourrait faire l'objet d'un véritable appel d'offre régional ou national car à notre connaissance, il n'existe pas de bureau d'études ni de professionnel dans ce domaine, en Sarthe.

Plusieurs décennies d'émondage systématique ont souvent fait de ces malheureux arbres, "des balais de chiotte". L'expression est rude, mais une idée de l'arbre plus forte, de sa gestion durable, de son architecture naturelle doit prévaloir pour procurer et des aménités et des sentiments réellement positifs.

Faut-il se résoudre à conserver des arbres si aucun argument botanique, écologique, historique ne forme un plaidoyer solide pour des espèces banales, des arbres laids, une gestion stupide ? Mieux vaut alors proposer au Maître d'ouvrage de compenser largement le nombre des sujets abattus et de mettre en place une gestion du patrimoine arboricole qui soit au fait des meilleures techniques et méthodes actuelles.

Ainsi, on prépare l'avenir et on ne gâche pas son temps et son argent pour conserver les erreurs du passé.

Richard FLAMANT, SNE

Brèves

Des coccinelles par dizaines

Ce 7 avril, sous l'égide des rencontres naturalistes, le musée Jean-Claude Boulard et le musée vert, recevaient Johannic Chevreau, du Conservatoire des Espaces Naturels sarthois.

Ce jeune naturaliste a surpris son auditoire en présentant la grande diversité des coccinelles et en révélant la présence dans notre département, villes et campagnes, de plus d'une soixantaine d'espèces, soit près de la moitié de celles recensées en Pays de la Loire dans le cadre du gretia. Une conférence réussie suivie d'un échange nourri et d'applaudissements mérités.

Richard FLAMANT, SNE

L'agenda de SNE et ses associations membres

Dans le contexte sanitaire actuel, cet agenda est provisoire et susceptible d'évoluer.

Samedi 30 avril - SNE

Stand « Jardinier au naturel »

Fleuriss'Mans – Le Mans

9h – 18h

Mercredi 4 mai – SNE et LMM Habitat

Stand « Réduction des déchets »

Place de Brest – Le Mans

14h – 16h

Mercredi 11 mai – SNE

Conseil d'Administration

Maison des Associations – Le Mans

18h30

Vendredi 13 mai - SNE

Stand « Tel est mon Tel »

Marché – Lombron

17h – 20h

Dimanche 15 mai – Grain de Pollen

Créer et entretenir une mare pour accueillir la biodiversité

Beillé

De 10h à 17h

02.44.81.29.29 / 06.75.83.83.70

Samedi 21 mai – Grain de Pollen

Balade botanique pour découvrir les plantes sauvages

Beillé

De 14h à 17h

02.44.81.29.29 / 06.75.83.83.70

Dimanche 22 mai – SNE

Stand à la fête de l'Écoparc

Ecommoy

10h – 18h

Mercredi 25 mai – SNE et LMM Habitat

Stand « Réduction des déchets »

105 rue Chanzy – Le Mans

14h – 16h

Dimanche 22 mai – Grain de Pollen

Les plantes sauvages s'invitent au brunch

Beillé

De 10h à 15h

02.44.81.29.29 / 06.75.83.83.70

Jeudi 2 juin – SEPENES

Conférence : Les arbres remarquables de la Sarthe

Musée Vert – Le Mans

18h

Réservation au 02.43.47.39.94

Ou à musee.vert@lemans.fr

Samedi 4 juin - SNE

Printemps Bio des Jardins de Belle Garde

Savigné l'évêque

15h – 18h

Dimanche 5 juin – Grain de Pollen

Visite du jardin de Grain de Pollen

Beillé

De 14h à 18h

02.44.81.29.29 / 06.75.83.83.70

Dimanche 5 juin – SNE

Stand Fête des petites bêtes

Arche de la Nature – Le Mans

De 14h à 18h

Mercredi 8 juin – SNE et LMM Habitat

Stand « Réduction des déchets »

63 rue de St Aubin – Le Mans

14h – 16h

Mercredi 8 juin – SNE

Assemblée Générale

Salle du Jardin des Plantes – Le Mans

18h30

Jeudi 9 juin – SNE et CdC Maine Cœur de Sarthe

Soirée compostage

Lieu à confirmer

20h – 21h30

Dimanche 12 juin – Grain de Pollen

Atelier fabrication d'un four solaire

Beillé

De 10h à 18h

02.44.81.29.29 / 06.75.83.83.70

Dimanche 12 juin – SNE

Festival l'îlotCo

St Georges du Bois

9h30 – 17h30

Dimanche 19 juin - SEPENES

À la découverte de la petite faune, de la haie à la mare

ENS des Ajeux – La Ferté-Bernard

10h

Mercredi 22 juin – SNE et LMM Habitat

Stand « Réduction des déchets »

Parc des Ardennes - Le Mans

14h -16h

Jeudi 23 juin - SNE

Conférence sur la valorisation des services rendus par la nature

Salle Pierre Perret - Le Mans

18h

Dimanche 10 juillet - SEPENES

Rando Nature et Merveilles

Saint Maixent

14h

11, 12, 13 juillet – SNE et LMM Habitat

Stand « Gaspillages alimentaire »

Différents quartiers du Mans (Programme à venir)

9h à 12h et 13h13 à 16h30



Association ENVIRONNEMENT NORD - SARTHE
4 rue des Roquettes 72610 Champfleur
02 33 31 73 83



Association Patrimoine d'Asnières



Sarthe Nature Environnement

Fédération Sarthoise des Associations de Protection
de la Nature et de l'Environnement

Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Le mercredi de 10h à 12h et de 13h à 19h

Le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Permanence des bénévoles tous les mercredis de 17h à 19h



10 rue Barbier - 72000 LE MANS

Tél : 02 43 88 59 48

Courriel : sarthe-nature-env@wanadoo.fr

Site Internet : www.sne72.asso.fr

Directeur de Publication : Jean-Christophe GAVALLET

Ont participé à la rédaction du 80^{ème} numéro de *La Lettre de la Coccinelle*

Evelyne et Rémi GILLET, Richard FLAMANT, Jean-Christophe GAVALLET, Clémentine PAVILLON, Cindy PENLOU-REBOUILLEAU, Bruno AUBIN, Sortir Du Nucléaire 72.

Envie de faire connaître votre association et ses actions ?

Envie de vous exprimer sur un sujet d'actualité ?

Envoyez-nous vos articles ou propositions par courriel à sarthe-nature-env@wanadoo.fr

Bulletin d'information imprimé sur papier recyclé.

N'imprimez qu'en cas de nécessité et ne jetez pas les papiers sur la voie publique !